**ARRETE PORTANT NOMINATION STAGIAIRE (catégorie B)**

**A TEMPS COMPLET DE M……………………………………….**

**DANS LE GRADE DE ………………..…………………………**

**(emplois réservés sauf pour les militaires en activité)**

Le Maire de .............................

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense, notamment l’article 30-2° ;

Vu l’ordonnance n° 2019-2 du 4 janvier 2019 portant simplification des dispositifs de reconversion des militaires et des anciens militaires dans la fonction publique civile ;

Vu l’article L 4139-3 du Code de la défense ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d’emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale (cadres d’emplois relevant du nouvel espace statutaire) ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l’échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d’emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d’emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° ………………. du ………………………… portant statut particulier du cadre d’emplois des ………………………………………………………… ;

Vu le décret n° ………………. du ………………………… portant échelonnement indiciaire applicable au cadre d’emplois des …………………………………………………….. (sauf cadres d’emplois relevant du N.E.S.) ;

Vu le décret n°2019-5 du 4 janvier 2019 portant application de l’ordonnance n° 2019-2 du
4 janvier 2019 portant simplification des dispositifs de reconversion des militaires et des anciens militaires dans la fonction publique civile ;

Vu le décret n° 2019-1513 du 30 décembre 2019 relatif à la simplification des dispositifs de reconversion des militaires et des anciens militaires dans la fonction publique civile ;

Vu la vacance (ou la création) au tableau des effectifs d’un poste de …………………………….. à temps complet à compter du ............................................... ;

Vu la déclaration de vacance d’emploi adressée au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes;

Considérant que M………………………………………………. peut bénéficier du dispositif des emplois réservés ;

Vu l’inscription de l’agent sur la liste d’aptitude de ……………………………. et que celui-ci peut par conséquent être nommé dans le grade de …………………………………………. ;

Vu la candidature de M ................................................................... qui remplit les conditions générales de nomination à la Fonction Publique Territoriale au sens des dispositions de l’article 5 de la loi du 13 juillet 1983 précitée ;

Vu le certificat médical du docteur ....................................................... médecin généraliste agréé constatant que M ................................................ n’est atteint(e) d’aucune maladie ou infirmité (*ou que les maladies ou infirmités constatées qui doivent être énumérées ne sont pas incompatibles avec l’exercice des fonctions postulées*) ;

*Considérant que l’agent a accompli des services en qualité d’agent contractuel de droit public d’une durée de …………………………. repris conformément aux textes réglementaires en vigueur ;*

*ou*

*Considérant que l’agent a accompli des activités professionnelles privées en qualité de salarié dans des fonctions d’un niveau au moins équivalent à celles de la catégorie B d’une durée de ………………… repris conformément aux textes réglementaires en vigueur ;*

*Considérant que l’agent a accompli des* ***services en qualité d’agent contractuel de droit public*** *d’une durée de ………………………….* ***ainsi que*** *des* ***activités professionnelles privées en qualité de salarié*** *dans des fonctions d’un niveau au moins équivalent à celles de la catégorie B d’une durée de ………………… et que l’agent a opté pour la situation la plus favorable soit la reprise de ses services publics (ou privés), ceux-ci étant repris conformément aux textes réglementaires en vigueur ;*

*ou/et*

*Considérant que l’agent a accompli son service national (ou service civique ou volontariat international) d’une durée de ………… et qu’il convient de le reprendre pour le calcul de la rémunération,*

**ARRETE**

**ARTICLE** **1** - A compter du ……………………, M……………………………, né(e) le …………., est nommé(e) dans le cadre d’emplois des …………………………………………… dans le grade de ………………………………………. stagiaire à temps complet.

**ARTICLE 2** - A compter de cette date, l’intéressé(e) sera classé(e) au …….ème échelon de son grade, I.B. …….., I.M. …………., avec une ancienneté de ……………

**ARTICLE 3** - M ....................................................... effectuera le stage d’un an prévu dans le statut particulier du cadre d’emplois.

Ce stage pourra être prolongé d’une durée maximale de neuf mois conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d’emplois.

**ARTICLE 4** - Au cours de la période de stage, M ....................................................... est astreint(e) à suivre une formation d’intégration dans les conditions prévues par le décret n° 2008-512 du 29/05/2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et pour une durée totale de 10 jours (sauf pour les chefs de service de police municipale).

(Pour les chefs de service de police municipale : Le stage commence par une période obligatoire de formation de 9 mois organisée par le C.N.F.P.T. et dont le contenu est fixé par décret).

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté sera :

- transmis au représentant de l’Etat,

- notifié à l’agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PUBLIE LE :

Fait à ............................,

le...................................,

Le Maire,

NOTIFIE A L’AGENT LE :

*(date et signature)*